



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 61/2016  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 04 OCT. 2016  
Affiché le :

L'An deux mille seize, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Septembre 2016.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, JOUET, GARBIN, MARTIN, DELON.

PROCURATIONS

Mme LIAN	à	Mme GONZALEZ
M. BEUILLE	à	M. SANCHEZ
M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme FERTE	à	Mme JOUET
M. FERTE	à	Mme SEIB-TAUPIN

**SECRETAIRE** : Mme FIEVRE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Tarifs du Clap's (Centre de Loisirs Aussonnais pour Adolescents)**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'examiner les tarifs ci-dessous concernant l'accueil des jeunes au Centre de Loisirs Aussonnais Pour adolescents (CLAP'S) :

Adhésion : 13 € / an du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août

6.50 € / an du 1<sup>er</sup> mars au 31 août

Concernant les suppléments pour les activités culturelles et sportives organisées par le Clap's, trois tarifs appliqués, 4 €, 8 € ou 12 € en fonction du coût de l'activité, restent inchangés.

La commission Enfance-Jeunesse-Education a examiné ces propositions lors de sa réunion du 20/09/2016.

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- De fixer le montant de l'adhésion au Clap's à :
  - 13 € / an du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août
  - 6.50 € / an du 1<sup>er</sup> mars au 31 août
- De dire que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- De dire que les suppléments pour les activités culturelles et sportives organisées par le Clap's, (trois tarifs appliqués, 4 €, 8 € ou 12 € en fonction du coût de l'activité), restent inchangés.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 30 septembre 2016

Le Maire,

Lysiane MAUREL

